## COMMISSION EUROPÉENNE



Bruxelles, 12.04.2017 C(2017) 2356 final

Cher Président,

La Commission souhaite remercier le Sénat de son avis sur l'étiquetage et le gaspillage alimentaires.

En ce qui concerne l'étiquetage de l'origine des viandes et du lait, la Commission ne s'est effectivement pas opposée à la mesure française. Lorsque cette mesure a été discutée avec les autres Etats membres, des inquiétudes ont été exprimées quant à sa compatibilité avec le cadre juridique et les règles du marché intérieur. Il sera dès lors crucial que le rapport que les autorités françaises se sont engagées à soumettre sur cette expérimentation, aborde aussi la question de l'accès au marché français de producteurs des autres Etats membres et ses possibles conséquences pratiques.

Quant à l'étiquetage nutritionnel, la Commission suit avec grand intérêt l'initiative menée en France dont l'objectif est de fournir aux consommateurs une information nutritionnelle synthétique et compréhensible et de permettre un choix de denrées alimentaires plus saines par les consommateurs. Cette initiative s'inscrit pleinement dans la politique menée par la Commission depuis de nombreuses années pour répondre aux problèmes liés à l'excès de poids et l'obésité. Cependant, les autorités françaises devront s'assurer que le logo sélectionné est compatible avec les dispositions de la législation applicable en la matière et en particulier le règlement (EU) 1169/2011 concernant l'information des consommateurs sur les denrées alimentaires et, le cas échéant, le règlement (CE) No 1924/2006 concernant les allégations nutritionnelles et de santé portant sur les denrées alimentaires.

Finalement, la Commission considère aussi que la question du gaspillage alimentaire est cruciale. C'est d'ailleurs dans ce contexte que la Commission a établi en 2015 un plan d'action - "Boucler la boucle - Un plan d'action de l'Union européenne en faveur de l'économie circulaire" - et plus particulièrement, a mis en place en 2016 une Plateforme sur les pertes et le gaspillage alimentaires qui réunit les acteurs publics et privés. Elle a pour objectif de soutenir tous les acteurs dans la mise en œuvre d'initiatives nécessaires à l'atteinte des objectifs de développement durable concernant le gaspillage alimentaire.

Monsieur Jean Bizet
Président de la commission
des Affaires européennes du Sénat
Palais du Luxembourg
15, rue de Vaugirard
F - 75291 PARIS Cedex 06

cc. Monsieur Gérard Larcher Président du Sénat Palais du Luxembourg 15, rue de Vaugirard F - 75291 PARIS Cedex 06 Cette Plateforme, qui s'est réunie pour la première fois en novembre dernier, est un lieu d'échanges privilégiés sur la prévention du gaspillage alimentaire et permettra le partage de bonnes pratiques dans de nombreux domaines, qu'il s'agisse de programmes d'éducation scolaire et de campagnes de sensibilisation mis en œuvre dans les Etats membres, d'actions menées par les industriels pour réduire les déchets tout au long de la chaîne de production et d'approvisionnement ou de recherches et innovations y afférentes.

La Commission souhaite réitérer son engagement de soutenir les politiques nationales de nutrition et de prévention du gaspillage alimentaire et d'encourager des actions convergentes au niveau de l'Union européenne dans ces domaines.

En espérant que ces précisions répondront aux questions soulevées par le Sénat, nous nous réjouissons, par avance, de la poursuite de notre dialogue politique.

Veuillez agréer, Monsieur le Président, l'expression de notre très haute considération.

Frans Timmermans

Premier Vice-Président

Vytenis Andriukaitis Membre de la Commission